

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 COUPES DE FRANCE MX NATIONAUX



MOTO-CLUB: moto club 2 4 6 roues

E-MAIL: sallechampetre@hotmail.fr

TÉLÉPHONE: 0661248513

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Robert SKRZYPCZYK

N° D'ÉPREUVE FFM: 329

DATE: 28 et 29 mars 2026

LIEU: terrain de motocross d'ILLATS

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean Pierre SAUMAGNE	Licence : 182746
Délégué FFM	Marc GUEDON	Licence : 029982
Membre du Jury	Philippe BOURRIER	Licence : 067698
Membre du Jury	Jean Marc FARGE	Licence : 009980
Commissaire technique responsable	Thierry MARCHIVE	Licence : 078953
Responsable du chronométrage	En cours FFM	Licence :

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

Seules la (les) catégorie(s) dont la case est cochée est (sont) prévue(s) sur l'épreuve.



DÉLÉGUÉ FFM	Marc GUEDON - Licence 029982	Patrick MALRIC - Licence 016304	L.QUINCE-LEGER (016304) et B.BLAUDY (069604)
AGE MINIMUM	18 ANS (dans l'année)	13 ANS (en 125) / 15 ANS (en 250)	15 ANS
LICENCES	PILOTES TITULAIRES D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA FFM : INTER / LUE / NJ / NCO		
CYLINDRÉES	125 CC 2T	CLASSE 2 ET 250 CC 2T	CLASSES 3 ET 4
PLAQUES ET NUMÉROS	125	CLASSE 2 250 250 CC 2T 250	450

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**Contrôle administratif :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **docteur Marco DURETZ**

Nombre de secouristes **15 protection civile**

Hôpital le plus proche **LANGON**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **15 mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE**Accès :**

Nom du site **TERRAIN DE MOTOCROSS D'ILLATS**

Adresse

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1520 m**

Largeur minimum de la piste **7 m**

Largeur de la grille **30 m**

Longueur de la ligne droite de départ **118 m**

Nombre d'OCP* **18 à 20**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54.**

En manche : **45.**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE:

Moto Club
"2 4 6 ROUES"
33720 ILLATS

VISA DE LA LIGUE

DATE:

VISA DE LA FFM

DATE:

NUMÉRO:

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 MX SOLO / SIDECAR / QUAD



MOTO-CLUB : moto cub 2 4 6 roues

E-MAIL : sallechampetre@hotmail.fr

TÉLÉPHONE : 0661248513

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Robert SKRZYPCZYK

N° D'ÉPREUVE FFM : 329

DATE : 28 et 29 mars 2026

LIEU : terrain de motocross d'ILLATS

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean Pierre SAUMAGNE	Licence : 182746
Président du Jury ou Arbitre*	Marc GUEDON	Licence : 029982
Membre du Jury	Philippe BOURRIER	Licence : 067698
Membre du Jury	Jean Marc FARGE	Licence : 009980
Commissaire technique responsable	Thierry MARCHIVE	Licence : 078953
Responsable du chronométrage	en cours FFM	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Ligue Minicross	7 ans	11 ans	65cc-85cc	32 euros
Ligue 85cc espoirs	9 ans	15 ans	85cc 2T	37 euros
Aquitaine 250cc-450cc	15 ans	+	126cc 2T-650cc 4T	45 euros
Open 125cc	13 ans	+	125cc 2T	45 euros
Open 250cc-450cc	15 ans	+	126cc 2T-650cc 4T	45 euros

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Marco DURETZ**

Nombre de secouristes **15 protection civile**

Hôpital le plus proche **LANGON**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **15 mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **TERRAIN DE MOTOCROSS D'ILLATS**

Adresse **1745 Route du motocross 33720 ILLATS**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1520 m**

Largeur minimum de la piste **7 m**

Largeur de la grille **30 m**

Longueur de la ligne droite de départ **118 m**

Nombre d'OCP* **18 à 20**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 7 janvier 2026

Moto Club
"2 4 6 ROUES"
33720 ILLATS

VISA DE LA LIGUE

DATE:

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO:

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: moto cub 2 4 6 roues

DATE: samedi 28 mars 2026

LIEU: TERRAIN DE MOTOCROSS D'ILLATS



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
09h30-13h00	Contrôles administratifs		
09h30-13h00	Contrôles techniques		
13h30	Essais Libres	Ligue 85cc espoirs	15 mn
13h50	Briefing pilotes	Coupe de france 125cc groupe A	
14h00	Essais Libres	Coupe de France 125cc groupe A	20 mn
14h25	Briefing pilotes	Coupe de France group B	
14h35	Essais Libres	Coupe de France groupe B	
15h	Essais Libres	Ligue Minicross	10 mn
15h15	Essais Chronométrés	Ligue 85cc espoirs	15 mn
15h35	Pause		10 mn
15h45	Essais Chronométrés	Ligue Minicross	12 mn
16h02	Manche 1	Ligue 85cc espoirs	15 mn + 1T
16h30	Essais Chronométrés	Coupe de France 125cc groupe A	20 mn
16h55	Essais Chronométrés	Coupe de France groupe B	20 mn
17h20	Manche 1	Ligue Minicross	12 mn + 1T
17h37	Manche 2	Ligue 85cc espoirs	15 mn + 1T
18h00	Repêchages	Coupe de France 125cc	15mn + 1T
18H34	Manche 2	Ligue Minicross	12 mn + 1T
19h00	Remise des Prix	Ligue Minicross et 85cc espoirs	
19h15	Fin	Maxi si retard pour arrêté préfectoral	

RÈGLEMENT PARTICULIER

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : moto cub 2 4 6 roues

DATE : Dimanche 29 mars 2026

LIEU : Terrain de motocross d'ILLATS

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
07h00-08h10	Contrôles administratifs		
07h00-8h20	Contrôles techniques		
08h30	Essais Libres	Chpt Aquitaine 250cc-450cc série 1	10 mn
08h44	Essais Libres	Chpt Aquitaine 250cc-450cc série 2	10 mn
08h58	Essais Libres	Open 125cc-250c-450cc	10 mn
09h12	Essais Chronométrés	Chpt Aquitaine 250cc-450cc série 1	15 mn
09h31	Essais Chronométrés	Chpt Aquitaine 250cc-450cc série 2	15 mn
09h50	Pause		10 mn
10h00	Test de départs	Coupe de France 125cc	5 mn
10h05	Essais Libres	Coupe de France 125cc	20 mn
10h30	Essais Chronométrés	Open 125cc-250cc-450cc	15 mn
10h50	Manche 1	Chpt Aquitaine 250cc-450cc groupe B	15 mn + 1T
11h10	Manche 1	Chpt Aquitaine 250cc-450cc groupe A	15mn + 1T
11h30	Manche 1	Open 125cc-250-450cc	15 mn
11h50	Repas		
13h35	Tour de reconnaissance	Chpt Aquitaine 250cc-450cc groupe B	5 mn
13h45	Manche 2	Chpt Aquitaine 250cc-450cc groupe B	15mn + 1T
14H05	Tour de reconnaissance	Coupe de France 125cc	10 mn
14h15	Manche 1	Coupe de France 125cc	25 mn + 1T
14h45	Manche 2	Chpt Aquitaine 250cc-450cc groupe A	15 mn + 1T
15h05	Manche 2	Open 125cc-250cc-450cc	15 mn + 1T
15h25	Manche 3	Chpt Aquitaine 250cc-450cc groupe B	15mn + 1T
15h45	Pause		25mn
16h10	Tour de reconnaissance	Coupe de France 125cc	10 mn
16h20	Manche 2	Coupe de France 125cc	25mn + 1T
16h50	Manche 3	Chpt Aquitaine 250cc-450cc groupe A	15 mn + 1T
17h10	Manche 3	Open 125cc-250cc-450cc	15mn + 1T
17h45	Remise des Prix	Toutes catégories	
19h00	Fin	Maxi si retard pour arrêté préfectoral	

